



## Plage de Charbonnières-les-Vieilles- GOUR de TAZENAT

### QUALITE DE L'EAU DE Baignade

#### Aspect bactériologique

L'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau de baignade est basée sur l'analyse de deux indicateurs de contamination fécale : *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*. Leur présence témoigne d'une contamination microbiologique et la potentielle présence d'autres germes bactériens pathogènes pour l'homme ou virus et parasites. Les principaux risques associés sont des troubles intestinaux (gastro entérite) ou ORL.

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années consécutives) : entrée en vigueur en 2013

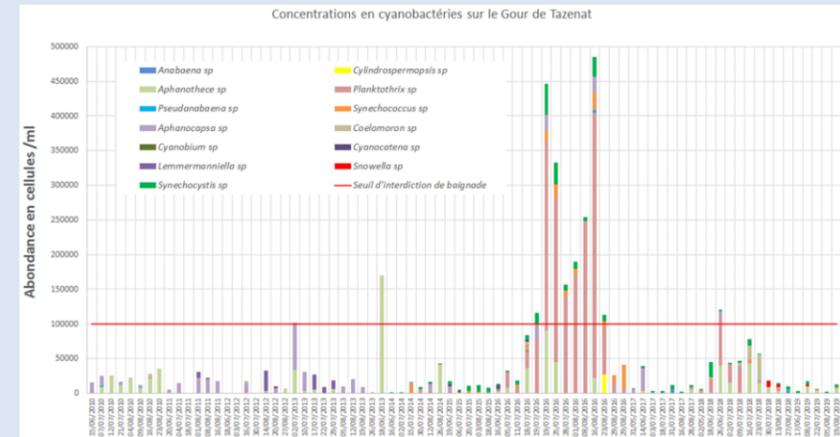


La qualité bactériologique de l'eau de baignade est « excellente ».

#### Aspect cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des microorganismes photosynthétiques naturellement présents dans l'eau. De nombreuses espèces sont recensées, seules quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

Sur le Gour de Tazenat, des développements de cyanobactéries sont régulièrement observés et des genres toxigènes sont détectés. Leur présence est un phénomène évolutif et ponctuel : la mise en place d'une surveillance visuelle de la plage est préconisée, en plus du suivi sanitaire réglementaire.



### ZONE DE Baignade

Nom de la baignade : Gour de Tazenat

Commune : Charbonnières-les-Vieilles

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

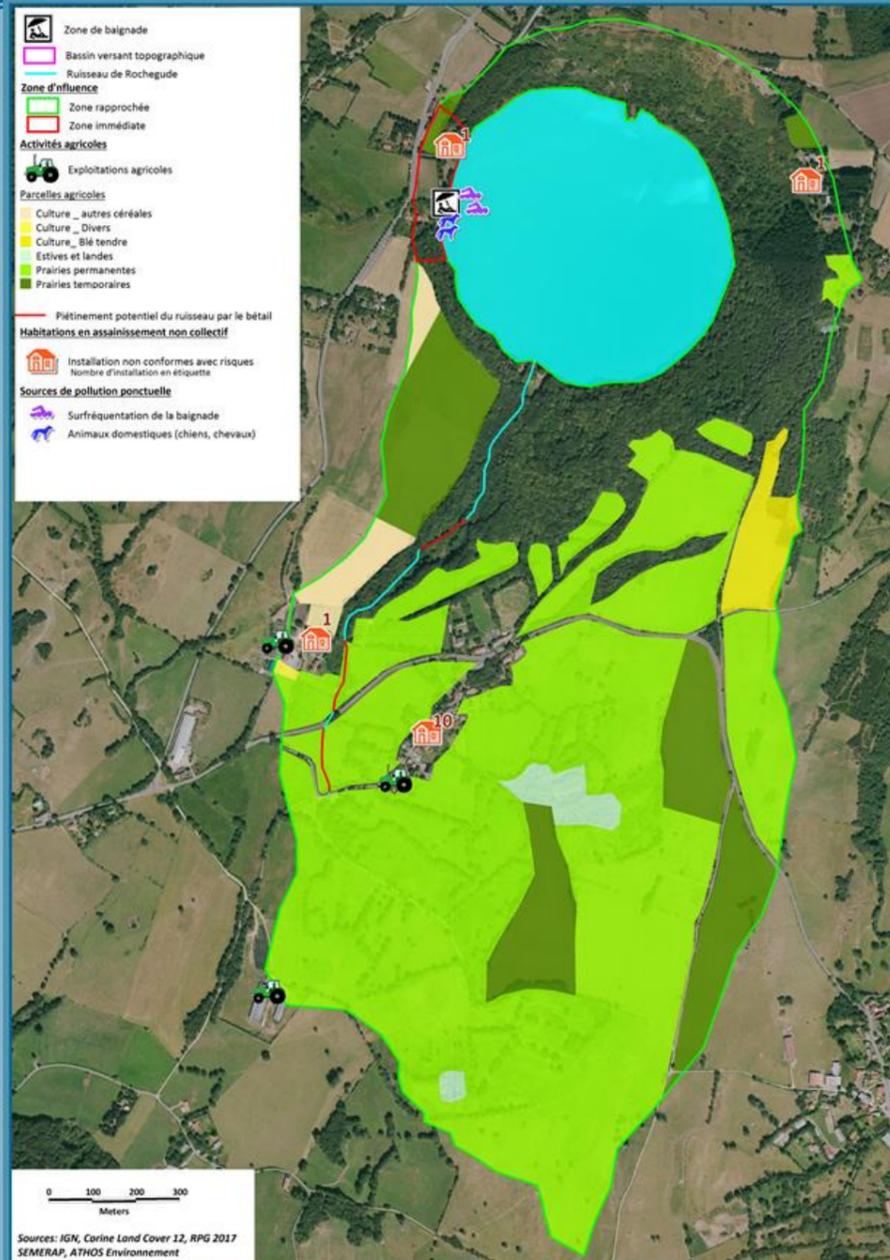
Département : Puy-de-Dôme (63)

Période officielle d'ouverture : 1<sup>er</sup> juillet – 31 août

BAIGNADE SURVEILLÉE



### CARTE DE SITUATION – Inventaire des sources de pollution



### MESURES DE GESTION ACTIVE

INDICATEURS DE POLLUTION	PROCEDURE DE FERMETURE	INDICATEURS DE REOUVERTURE	PROCEDURE DE REOUVERTURE
Fréquentation de la baignade de plus de 120 personnes OU Accident sur le réseau d'assainissement OU Accident lié aux activités agricoles	Fermeture par le gestionnaire Arrêté municipal + affichage explicite <b>Contacteur l'ARS</b> ARS Délégation départementale 63 04 73 74 49 00 60 avenue de l'Union Soviétique 63 000 CLERMONT-FERRAND <b>Analyse facultative</b> Confirmation de la pollution Non intégrée au classement de la baignade	Ensoleillement fort 48h après l'évènement de pollution <b>Turbidité faible 48h</b> après l'évènement de pollution (coloration normale (non marron)) disque de Secchi >0,5 m) OU Ensoleillement faible 48h après l'évènement de pollution (couverture nuageuse) <b>Turbidité forte 48h</b> après l'évènement de pollution (couleur foncée, disque de Secchi <0,5m)	<b>Réouverture de la baignade</b> Arrêté de fin d'interdiction Signalisation sur la plage <b>Ouverture d'une fiche « gestion de pollution » et archivage</b> <b>Analyse obligatoire</b> Confirmation de la fin de la pollution Non intégrée au classement de la baignade <b>Maintien de la fermeture pendant 24 h supplémentaires</b>
JOUR J	JOUR J	J + 2	J + 3

### PLAN D'ACTION

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES SUR LE GOUR DE TAZENAT		Action sur la Charge interne
Actions sur la Charge externe (concomitantes avec les actions visant à limiter les pollutions bactériologiques)		
<b>Amélioration de la connaissance du site</b>	<b>Réduction des apports polluants vers le lac</b>	
Acquisition de données environnementales plus complètes : - Étude hydrologique et physico-chimique sur les affluents du Gour - Analyse physico-chimique sur le Gour - Installation d'une ligne thermique - Étude de la dynamique des populations de cyanobactéries - Intégration au programme de recherche « Observatoire des lacs (OLA) » - Université Clermont Auvergne	Mise en conformité des installations en assainissement non conformes Epannage selon les prescriptions du RSD 63 Interdiction des épanchages : - sur sols détrempés ou gelés - à moins de 35 m des cours d'eau ou 100 m des habitations - à moins de 200m des zones de baignade Protection des cours d'eau : - Pose de clôtures et maintien d'une bande enherbée pour limiter le piétinement du ruisseau par le bétail	Contrôle des animaux domestiques (chiens et chevaux) sur la plage et la zone de baignade Signalisation visible et ludique Surveillance accrue



En cas de problème constaté (pollution, détérioration...) : s'adresser à la mairie de Charbonnières-les-Vieilles

04 73 86 63 07

www.athos-environnement.fr

